INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104-18R - Imprimerie des Anses Inc. 418 689-6980 / 1 877 689-6980

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

À la séance régulière du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la Place du Quai ce premier jour du mois de juin de l'an deux mille vingt et un à dix-neuf heures, sont présents: Alfred Larocque, Laurette Grenier, Gérard Litalien, Linda Roussy, Diane Aubut et Nancy Huard.

Tous conseillers (ères), formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Genade Grenier.

La directrice générale est aussi présente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N^{O} 2021-79

Proposé par la conseillère Linda Roussy et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour suivant soit accepté, tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2021 et réunion extraordinaire du 13 mai 2021
4. Approbation des comptes
5. Don
6. Lecture de la correspondance
7. Dossier des élus
8. Adoption du règlement # 261-2021 concernant les chiens
9. Adoption du règlement # 262-2021 modifiant le règlement 200
10. Adoption du règlement 263-2021 modifiant le règlement # 202
11. Résolution embauche employé FAIR
12. Adoption du règlement 264-2021 modifiant règlement 252-2019
13. Résolution de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
14. Résolution d'embauche employé camping
15. Voirie
16. Lettre de la directrice générale
17. Période de questions
18. Clôture

PROCÈS-VERBAL
RÉSOLUTION N^{O} 2021-80

Il est proposé par le conseiller Gérard Litalien et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 4 mai 2021 et la réunion extraordinaire du 13 mai 2021 soient adoptés tel que lu.

COMPTES
RÉSOLUTION N^{O} 2021-81

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que les comptes, certificat numéro 06-2021 au montant de 12 872.87$ et certificat numéro 06A-2021 au montant de 23 914.32$ et certificat no 06B-2021 au montant de 642.42 soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

DON
RÉSOLUTION NO 2021-82

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Il est proposé par la conseillère Linda Roussy et résolu à l'unanimité d'accorder un don à :

Marche pour l'Alzheimer : 100$

CORRESPONDANCE

ADOPTION DU RÈGLEMENT 261-2021 CONCERNANT LES CHIENS

RÉSOLUTION NO 2021-83

Il est proposé par la conseillère Linda Roussy et appuyée par Diane Aubut résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 261-2021 abrogeant le Règlement numéro 2014-224 (Règlement Chien) de la municipalité de Saint-Godefroi soit adopté.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 262-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 200
RÉSOLUTION NO 2021-84

Il est proposé par Alfred Larocque, appuyé par Linda Roussy et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 262-2021 modifiant le Règlement numéro 200 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Saint-Godefroi soit adopté.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 263-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 202
RÉSOLUTION 2021-85

Il est proposé par Gérard Litalien, appuyé par Linda Roussy et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 263-2021 modifiant le Règlement numéro 202 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Godefroi soit adopté

EMBAUCHE EMPLOYÉ FAIR
RÉSOLUTION NO 2021-86

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le conseil embauche M. Alain Grenier sur le projet FAIR pour une période de 14 semaines et au taux horaire de 14.50$/h.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 264-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 252-2019
RÉSOLUTION NO 2021-87

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et appuyée par Nancy Huard résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 264-2021 abrogeant le Règlement numéro 252-2019 (Règlement sur la gestion contractuelle) de la municipalité de Saint-Godefroi soit adopté.

ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT
RÉSOLUTION NO 2021-88

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY HUARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Saint-Godefroi adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroitre le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

EMBAUCHE EMPLOYÉ CAMPING
RÉSOLUTION NO 2021-89

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité que Monsieur Jérémie Larocque soit embauché comme employé au Camping Municipal à 18h/semaine et au taux horaire de 14.00$/heure.

LETTRE DE LA DIRECTRICE

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104-18R - Imprimerie des Anses Inc. 418 689-6980 / 1 877 689-6980

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS

N° de résolution ou annotation

PERIODE DE QUESTIONS

MISES EN DEMEURE
RÉSOLUTION 2021-90

Il est proposé par le conseiller Gérard Litalien et résolu à l'unanimité d'envoyer deux mises en demeure à 2 propriétaires pour que ceux-ci fassent le ménage de leurs propriétés.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Laurette Grenier que la séance soit levée à 19h50.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Maire

Directrice générale